

ANNEXE 1 :

Bilan des actions réalisées sur le territoire de l'ORQUE Scarpe aval sud  
2011-2022

THEMATIQUE N°1 : MILIEUX

| Actions   | Travail réalisé dans le cadre de l'animation de l'ORQUE  | Autres actions réalisées sur le territoire suivis par le Parc et/ou SAGE  |
|---|--|---|
| <p><b>Action n°1.1 Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire</b></p>                               | <p><b>2014 :</b><br/>* Stage sur le suivi de la qualité des captages de l'ORQUE : recueil présentant les historiques de mesures pour les valeurs nitrates, atrazine, atrazine desethyl ou autre sur les captages et points de mesure de l'ORQUE Scarpe aval sud et alentours</p> <p><b>2017 :</b><br/>* Analyse des données disponibles sur la qualité des eaux souterraines et superficielles, à l'échelle du bassin versant de la Scarpe aval réalisé dans le cadre de la révision du sage Scarpe aval</p> | <p><b>2021 :</b><br/>* Suivis qualitatif dans les nappes superficielles et souterraines associées aux tourbières de Vred et Marchiennes via le programme life anthropofens</p>  |
| <p><b>Action n°1.2 Améliorer la connaissance et le suivi de la qualité des eaux superficielles</b></p>                          |  | <p><i>Au regard des coûts importants liés à la réalisation d'analyses de la qualité physico-chimique ou encore biologique des eaux superficielles, les campagnes réalisées dans le cadre du sage en 2005 puis du DTMP et de la charte du Parc en 2010-2011 n'ont pu être renouvelées. Les seuls données disponibles sont celles de l'Agence de l'eau produites dans le cadre de son réseau de surveillance.</i></p>   |
| <p><b>Action n°1.3 Améliorer la connaissance du réseau tertiaire et de son état</b></p>   |  | <p><b>2017 :</b></p> <p>Un travail de cartographie des voies d'eau a été réalisé dans le cadre de l'animation de la mise en place de la compétence GEMAPI par le Parc. Il s'agissait d'améliorer le tracé des bases existantes (Carto et Carthage) à partir des connaissances du Parc, des EPCI et des gestionnaires de cours d'eau, et de fusionner avec les données wallonnes, à l'échelle du Parc transfrontalier. Concernant le réseau tertiaire, il a notamment s'agit d'identifier les linéaires « disparus » : comblé, busés ou remplacés par des réseaux de drainage.</p> <p>Elle est mise à jour régulièrement à chaque fois qu'un élément de connaissance est apporté. Elle intègre aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des remontées de terrain de la FDSEA,</li> <li>• De la connaissance de sites naturels en gestion conservatoire (tourbières de Vred et de Marchiennes...)</li> <li>• Des informations contenues dans les plans de restauration et d'entretien des cours d'eau (SMAPI, CAVM)</li> <li>• De connaissances de terrain ici de l'animation Natura 2000</li> <li>• Des diagnostics de terrain réalisés dans le cadre des paiements pour services environnementaux</li> </ul> <p>La donnée elle-même n'intègre pas d'informations qualitatives. Il faut se référer au données sources pour en obtenir lorsqu'elles existent.</p> |
| <p><b>Action n°1.4 Améliorer la qualité écologique du réseau hydrographique</b></p>   |  | <p><b>2015 :</b><br/>* Requalification écologique de la Scarpe : 3 « passes à poisson » à Thun-Saint-Amand (2) et Mortagne-du-Nord et 2 frayères à Thun-Saint-Amand et Millonfosse aménagées par la CAPH et le SMAPI.</p> <p><b>2018 :</b><br/>* Aménagement d'une frayère à brochet à Nivelles par le SMAPI (compensation à une opération de curage)</p>   |
| <p><b>Action n°1.5 Diagnostiquer et résorber les rejets détectés dans les cours d'eau</b></p>                                   |  | <p>L'équipe des écogardes du Parc réalise des « constats de pollution » et mène une médiation afin de les résorber. Cela a permis de résorber certaines pollutions ponctuelles, notamment due à des défauts des réseaux d'assainissement.</p>   |
| <p><b>Action n°1.6 Préserver les zones humides d'intérêt pour la ressource en eau souterraine et améliorer leur gestion</b></p> |  | <p>Le SAGE Scarpe aval révisé identifie des zones humides à restaurer ou à préserver, ainsi que la plaine présumée humide. Des dispositions et des règles s'y appliquent. Cela concerne certaines zones à enjeux de l'ORQUE.</p> <p>De manière général, le Parc mène une politique de préservation et de restauration des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion conservatoire,</li> <li>- Accompagnement de porteurs de projets</li> <li>- Partenaire associé à l'élaboration des documents d'urbanisme</li> <li>- animateur de différents dispositifs : NATURA 2000, RAMSAR, PMAZH, ...</li> </ul>  |

THEMATIQUE N°2 : ACTIVITES AGRICOLES

Action n°2.1 Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation agricole : pollutions ponctuelles et diffuses

**2012-2015 :**

- \* Réalisation de **54 diagnostics** ce qui représente 39 % de la SAU de l'ORQUE et 58 % de la SAU en zone d'action prioritaire.
- \* Réalisation de **38 suivis** en 2015

**2018-2019 :**

- \* Réalisation de **43 suivis agricoles** sur les campagnes 2016 et 2017 ce qui représente 4 567 ha soit 30% de la SAU de l'AAC et 3 077 ha de la ZAP soit 45%.
- \* Réalisation de **13 nouveaux diagnostics** ce qui représente 1 201 ha soit 8% de la SAU de l'AAC et 1 074 ha de la ZAP soit 16%.

**Au total les exploitations suivies et diagnostiquées représentent 38% de la SAU (5 768 ha) de l'AAC et 61% de la ZAP (4 151 ha)**

**Bilan :**

*L'objectif de cette action est d'apporter un accompagnement et un conseil individualisé aux agriculteurs, ainsi que de caractériser l'activité agricole et évaluer les risques de pollution de la nappe d'origine agricoles sur la zone d'actions prioritaires. Le plan d'actions individuel propose des solutions simples et peu onéreuses pour être en conformité avec la réglementation et appliquer les préconisations de l'agriculture raisonnée et des bonnes pratiques phytosanitaires.*

*Les suivis montrent que les exploitants sont soucieux de la préservation de la ressource en eau. Néanmoins, leurs connaissances de la qualité de l'eau, des actions et du but poursuivi restent assez floues. Ils distinguent difficilement les enjeux et problématiques du territoire et notamment avec les actions déjà engagées avec le PNR Scarpe-Escaut. L'éloignement géographique et une qualité d'eau pas si dégradée (sous les seuils de potabilité) ne facilitent pas la démarche. Ils sont également un peu lassés de la réalisation de diagnostics et sont en demande d'actions et de moyen d'actions.*

*Par ailleurs la réalisation de ces diagnostics et suivis sont onéreux (la part de financement de l'AEAP a diminué de 70 à 35 % car nous n'atteignons pas l'objectif de % de SAU), leur réalisation représente une part importante du budget et limite donc la mise en œuvre d'autres actions.*

**Action n°2.2 Mettre en place une animation agricole sur l'ensemble du territoire**

**2016 :**

\* L'organisation d'un groupe de travail avec les principaux acteurs agricoles du territoire afin d'élaborer un programme d'actions

**2017-2020 : Développement des Mesures agri-environnementales**

\* L'ouverture de nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour la réduction progressive d'utilisation de produits phytosanitaires par le biais du PAEC 2017-2020 du PNRSE puis animation par la Chambre d'agriculture. Il n'y a eu aucune contractualisation.

*Les freins évoqués sont liés à des contraintes techniques mais aussi administratives et financières : exigences trop importantes et pas toujours adaptées, rémunération peu attractive, les références IFT non revues malgré l'évolution de la réglementation, manque de clarté et de précisions sur les cahiers des charges.*

**2017-2022 : Développement de l'agriculture biologique :**

\* Un premier travail d'expertise et de connaissance du territoire de l'ORQUE réalisé par le GABNOR a permis de préciser les opportunités de développement de l'agriculture biologique et d'identifier les actions pilotes à mettre en œuvre dès 2017 sur l'ensemble du territoire de projet (Parc et ORQUE).

\* Le 1<sup>er</sup> plan pour le développement de l'AB (2017/2018) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le GABNOR était centré autour d'une démarche de concertation territoriale :

- l'organisation d'un séminaire de travail sur 2 jours (20aine d'élus et techniciens)
- et d'un événement de sensibilisation et d'information à destination des agriculteurs « L'agriculture biologique en Scarpe-Escaut : pourquoi pas moi ? »
- la réalisation d'une quinzaine de diagnostics de sensibilité à la bio sur un secteur en zones d'actions prioritaires de l'ORQUE, de Oisy à Fenain.

\* Par la suite, trois autres plans d'actions ont été mis en œuvre en 2019, 2020 et 2021 avec de nombreux partenaires :

- l'installation d'un maraîcher sur une parcelle de 1,76 ha sur la commune de Lewarde avec la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et Terre de liens Nord-Pas de Calais
- la réalisation d'une vidéo spécifique au territoire sur l'intérêt de l'agriculture biologique pour la préservation de la ressource en eau.
- l'organisation d'une demi-journée de démonstration de matériel de désherbage mécanique sur maïs le lundi 28 mai 2018 à Tilloy-les-Marchiennes
- l'organisation d'une demi-journée de démonstration de matériel de désherbage mécanique sur maïs le 29 mai à Hergnies qui a réuni une trentaine d'agriculteurs

*En 2020, Le pourcentage d'agriculture biologique sur le territoire de l'ORQUE Scarpe-Aval est de 4,17% soit 773 ha. Sur l'ensemble du territoire Parc/ORQUE nous sommes passés de 308 ha et 20 agriculteurs en 2016 à 932 ha et 31 agriculteurs soit 3,4 %).*

*La carte d'identité de la bio de notre territoire est en cours de réalisation pour des données plus précises.*

*En 2022, l'évolution des surfaces en bio stagne, la participation des agriculteurs est en baisse, ...donc en parallèle de l'évaluation du dispositif au niveau régional nous avons lancé l'évaluation de notre plan bio, qui nous permettra de réorienter les actions.*

**2017-2020 : Partenariat avec le GEDA Scarpe-Hainaut :**

Un partenariat a été établi avec le GEDA Scarpe Hainaut afin d'accompagner les exploitants dans l'évolution de leurs pratiques :

- organisation d'un ou plusieurs événements afin de sensibiliser les agriculteurs à des techniques alternatives ou à la protection de la ressource en eau : essai STRIP-TILL en 2017 à Bellaing (150 personnes), un voyage d'étude en Belgique en 2019, diverses formations et tours de plaine.
- prendre en charge la cotisation annuelle au GEDA proposée aux 54 agriculteurs diagnostiqués à hauteur de 80%. En contrepartie d'un engagement à participer à un minimum de 3 réunions ou événements dans l'année portant sur le thème de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et/ou sur l'amélioration de la qualité de l'eau : une douzaine d'agriculteurs a répondu favorablement.

**2021-2022 : Action « sol, eau et biodiversité » :**

En 2021, une étude a été lancée afin d'étudier la fonctionnalité des sols sur différentes entités du territoire, de sensibiliser les agriculteurs dans l'objectif de mettre en place des actions pour la préservation des sols (fertilité) en lien direct avec la préservation de la qualité de l'eau (diminution du ruissellement, augmentation de l'infiltration, dégradation polluants par les

**2010-2020 : Développement des Mesures agri-environnementales**

**Sur le territoire du Parc :**

- >50 agriculteurs engagés en MAE
- 256 ha de prairies engagées
- 60 ha de culture remise en herbe
- 479 saules têtards engagés
- 1,6 km de haies engagées

En 2019, ce sont 23 agriculteurs pour 416,37 ha ayant contracté des MAEC sur 33 000 ha de SAU. Environ la moitié concerne l'agriculture biologique et l'autre moitié concerne les surfaces en herbe.

*Depuis 2015, nouveaux dispositifs non adaptés au territoire. Constat d'une baisse de la contractualisation.*

**2017-2021 : Développement de l'agriculture biologique :**

28 Diagnostics de conversion et 5 études technico-économiques et 11 suivis

27 journées techniques qui ont rassemblé plus de 234 participants. D'une manière générale les événements ayant rassemblé le plus de public sont les visites d'ateliers de transformation, des démonstrations techniques et mécaniques.

Travail sur la transmission : 13 temps de formation ont été organisés depuis 2017 qui ont rassemblé plus de 57 participants

Collectivités : 5 communes ont été plus particulièrement accompagnées ainsi que deux Communautés de Communes. Ces accompagnements ont permis l'installation d'un maraîcher bio à Lewarde. De plus 9 marchés de producteurs du territoire ont pu être organisés entre 2020 et 2021.

Porteurs de projets : Sur ces 4 années 16 cédants ont été accompagnés dans le cadre du Plan Bio, une réflexion sur l'agriculture bio leur ont été proposés systématiquement. 13 porteurs de projets ont été accompagnés sur la même période ainsi que sur les thématiques de la restauration collective, les porteurs de projets ont été accompagnés dans leurs objectifs particuliers et ceux de la loi EGalim. Aussi, 10 agriculteurs ont été sensibilisés à la thématique de la transmission ainsi que 4 institutions.

Douais Agglo a également mis en œuvre un plan bio : bio'Cad

**Programme pour le maintien de l'agriculture en zones humides**

Le territoire du Parc a été identifié en 2013 comme site émergent « Agriculture et Zone humide ». Les objectifs de ce programme sont de concilier le maintien d'une activité agricole viable et la préservation des prairies humides dans les secteurs à enjeux environnementaux et de comparer les exploitations en zones humides aux autres pour montrer la spécificité des élevages locaux par l'acquisition de références techniques, économiques et environnementales.

Un partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, Avenir Conseil Elevage, et Vét'el a permis d'accompagner 17 éleveurs de façon individuelle et collective aux changements de pratique sur le périmètre de 35 communes éligibles.

En effet, chaque année, sont réalisés :

- 17 audits technico-économiques, permettant de calculer la marge brute des exploitations et d'analyser les marges de progrès réalisées en fonction des conseils apportés aux éleveurs ;
- 10 suivis vétérinaires et parasitaires, permettant de diminuer le recours aux produits ;
- 4 éleveurs suivis dans la démarche « Pâtur'Ajuste », permettant de mettre en place des pratiques en adéquation avec les objectifs de l'éleveur et ceux en faveur de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

**Paiements pour services environnementaux**

**Dispositif expérimental :** Le territoire retenu est composé des communes de Saint-Amand-les-Eaux, Nivelles et Bruille-Saint-Amand. Actuellement 14 signataires pour une surface de 1 304 ha en 2021, l'enveloppe globale a été estimée à 648 477 € pour les 5 ans du PSE. 11 exploitations en polyculture élevage et 3 exploitations en grandes cultures. Les agriculteurs ont proposé une trajectoire d'évolution de leurs pratiques :

- Plantation de **2 140** mètres de haies,

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | micro-organismes notamment). Elle s'appuie sur la création d'un groupe de 8 agriculteurs et se base sur des analyses et mesures pour évaluer la fertilité physique, chimique et biologique des sols. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification de l'assolement,</li> <li>- Diminution de la fertilisation azotée minérale,</li> <li>- Diminution des produits phytosanitaires,</li> <li>- Retard de la date de fauche des prairies de <b>12</b> jours en moyenne,</li> <li>- Augmentation de la part des prairies pâturées</li> </ul> <p>Un financement supplémentaire accordé par l'AEAP pourrait permettre d'étendre le dispositif à d'autres agriculteurs<br/><b>PSE « Herbe »</b> : projet retenu sur 3 EPCI.</p> |
|--|--|---|

**THEMATIQUE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Action n°3.1 et n°4.1 Finaliser les zonages d'assainissement jusqu'à l'approbation par le Préfet, en priorité sur les communes prioritaires</b> | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 36 zonages approuvés sur 48</p> <p><b>Etat des indicateurs en 2020 :</b><br/>=&gt; 40 zonages approuvés sur 48 – 7 en cours – 1 non commencé</p> |  |
| <b>Action n°3.2 Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration urbaines du territoire</b>  | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 0 aménagements programmés sur 7</p>  | <p><b>Etat du système d'assainissement collectif en 2020 :</b><br/>De nombreux travaux ont été menés depuis 2009 pour améliorer le réseau : nouvelle station d'épuration, augmentation du débit en temps de pluie et travaux pour faire face aux surcharges hydrauliques, diagnostics d'assainissement etc.<br/>Les eaux du territoire du SAGE sont actuellement traitées par 23 STEP, dont 5 sont situées en dehors du territoire. Il existe 31 ouvrages d'auto surveillance dont 9 ont été installés en 2016.<br/>Cependant, la problématique des déversoirs d'orage devient de plus en plus importante avec des pollutions impactant les milieux humides.<br/>Ces deux dernières années, les performances des stations d'épurations semblent augmenter car le total résiduel après traitement diminue légèrement.</p> |
| <b>Action n°3.3 Achever les réseaux et améliorer la collecte</b>   | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 43 communes avec un taux de desserte &gt; 95%</p>  |  |
| <b>Action n°3.4 Améliorer la gestion des ouvrages de régulation (Déversoirs d'Orages, Trop Pleins et Postes de Refoulement)</b>                    | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 6 agglomérations équipées en auto surveillance des réseaux sur 10</p>  | <i>Cette thématique est traitée principalement au niveau du SAGE</i>   |
| <b>Action n°3.5 Contrôler les raccordements</b>  | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; environ 17 % des contrôles de raccordement réalisés</p>  |  |
| <b>Action n°3.6 Améliorer la gestion des eaux pluviales</b>  |   | <p>Actions de sensibilisation de l'ADOPTA pour la promotion des techniques alternatives au rejet des eaux pluviales et sensibilisation via les actions du SAGE : journée de sensibilisation, lettre d'information, visite de sites, ...<br/>En juin 2015, Le SAGE Scarpe aval organisait une journée d'échanges sur la gestion intégrée des eaux pluviales par les techniques alternatives. En partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) et le SAGE Escaut, une trentaine d'élus se sont retrouvés à Douai.</p>  |

**THEMATIQUE N°4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Action n°3.1 et n°4.1 Finaliser les zonages d'assainissement jusqu'à l'approbation par le Préfet, en priorité sur les communes prioritaires</b>          | <i>Cf. action n°3.1</i>  | <i>Cf. action n°3.1</i>  |
| <b>Action n°4.2 Contrôler et inciter à mettre en conformité les installations d'assainissement non collectif, en priorité sur les communes prioritaires</b> | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 369 installations ANC contrôlées</p>  | L'enjeu pour l'environnement de l'assainissement non collectif (ANC) est faible pour le bassin-versant Scarpe aval. En 2016, 61 communes ont approuvé leur zonage d'assainissement. L'ANC représente environ 2 000 installations, soit moins de 2,5 %, comparées aux 80 000 installations en assainissement collectif et aux problématiques liées à la gestion du temps de pluie |
| <b>Action n°4.3 Sensibiliser et former les acteurs de l'ANC</b>   | <p><b>2011 :</b><br/>rédaction d'une « <u>fiche d'information</u> » consacrée à l'assainissement non collectif (dans le cadre de la lettre du SAGE spéciale DTMP) et diffusée en 2 500 exemplaires</p> |  |

THEMATIQUE N°5 : PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLES

|  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>Action n°5.1 Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto</b></p>   | <p><b>Etat Zéro DTMP :</b><br/>=&gt; 4 communes engagées dans la Charte</p> <p><b>2012-2016 : Réalisation de diagnostics de pratiques, plans de désherbage et communication :</b><br/>11 communes ont été accompagnées dans la mise en œuvre de leurs engagements dans charte d'entretien des espaces publics : Bellaing, Erre, Fenain, Haveluy, Hérin, Hornaing, Mortagne du nord, Sin le noble, Wallers, Guesnain, Monchecourt.</p> <p>Au total 16 communes et 2collectivités sont engagées dans la charte sur le territoire de l'ORQUE</p> <p><b>2017- 2020 :</b><br/>- 3 ateliers organisés en 2017 pour les élus et techniciens : Entretien des cimetières et des terrains de sport, Démonstration de matériels alternatifs au désherbage et « Comment communiquer vers ses habitants sur le 0 phytos et la gestion différenciée »<br/>- Réalisation d'enquêtes auprès des collectivités sur la gestion des espaces publics dans le cadre de la loi Labbé. L'objectif était de dresser un état des lieux de la mise en œuvre du Zéro phytos en mettant en avant les freins et les leviers rencontrés. Cela a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions pour les années 2020 et 2021.</p> <p><b>2021 : Accompagnement dans la mise en œuvre de la nouvelle charte d'entretien de l'AEAP</b><br/>8 communes ont été accompagnées pour la réalisation de leur plan de gestion différenciée, la formation de leurs agents et sur la réalisation d'outils de communication : Abscon, Somain, Wallers, Aniche, Loffre, Sin le Noble, Hérin et Monchecourt<br/>Au total en 2022 10 communes sont engagées dans la nouvelle charte sur le territoire de l'ORQUE</p> | <p><b>2011- 2015 :</b><br/>- journée de sensibilisation des communes à la GD organisée par le PNRSE et la CAPH<br/>- formation par la CAPH et le PNRSE sur la « gestion différenciée » avec le CNFPT, en 4 modules<br/>- formation par la CAD sur « l'entretien écologique des espaces verts » avec le CNFPT, en 10 modules<br/>- achat pilote de matériel de désherbage alternatif mutualisé entre les communes d'Erre (désherbeur mécanique) et Hornaing (broyeur)</p> <p><b>2011-2022 :</b><br/>Le Parc anime un groupe de travail avec l'ensemble des structures mettant en place des actions sur la gestion différenciée et la préservation de la ressource en eau sur le territoire du Parc. Cela s'est traduit par :<br/>- la rédaction du guide opérationnel en partenariat avec la CAD : « Mettre en œuvre la gestion différenciée des ces verts – Pourquoi ? Comment ? »<br/>- l'organisation d'événementiels : en 2011 (80 participants) : qu'est-ce que la gestion différenciée ? en 2016 (120 participants) : la fin des produits phytosanitaires dans les espaces publics : Quelles alternatives ? en 2020 un webinaire sur la GD et le programme d'actions.<br/>- l'organisation de sessions des formations, en lien avec le CNFPT, à destination des agents communaux<br/>- la réalisation d'un « outil d'aide à la décision des communes » sur les alternatives au désherbage chimique en 2022<br/>- 4 demi-journée d'échanges et retours d'expérience sur la gestion différenciée en 2021<br/>- un questionnaire sur la pratique de l'éco-pâturage en 2021</p> <p><i>Les changements de pratiques s'inscrivent dans le long terme et l'évaluation des résultats ne sont valorisables qu'après plusieurs années de mise en œuvre.</i></p> |
| <p><b>Action n°5.2 Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.</b></p> | <p><b>2011-2022 :</b><br/>Sensibilisation via différentes lettres d'information et site du SAGE<br/>Le 8ème numéro de 2013 était centré sur l'opération « Jardin au naturel » et les pollutions diffuses.<br/>Le 9ème numéro de 2014 traitait de « La Trame bleue ».</p> <p><b>2017-2022 : Appel à projet jardin au naturel</b><br/>L'objectif de l'appel à projet est de promouvoir et soutenir financièrement la création ou la transformation de « jardin au naturel » pour des jardins collectifs (communaux, partagés, pédagogiques...). Il est destiné aux associations, collectivités, écoles et collectifs d'habitants. Ils doivent appliquer le zéro-phyto et s'engager à mettre en place une ou plusieurs « actions complémentaires » (environnementales, sociales, alimentaires, pédagogique...).</p> <p>Au total 33 projets ont été accompagnés.</p>   | <p><b>2013 :</b><br/>- mise en place du label « Eco-jardins » par le PNRSE pour identifier les jardins « zéro phytos » : travail avec les jardins collectifs, familiaux ou ouvriers<br/>- mise en place d'un réseau « mon jardin au naturel en cœur d'ostrevent » par la CCCO avec animations/formations destinées aux particuliers</p> <p><b>2014-2022 : Les éco-jardins du Parc naturel transfrontalier du Hainaut</b><br/>Le Parc est engagé depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des usagers du territoire souhaitant limiter voire arrêter l'usage des produits phytosanitaires et favoriser la biodiversité locale.<br/>Le réseau des éco-jardins du Parc naturel transfrontalier du Hainaut a été développé progressivement dans cette dynamique. A l'initiative du Parc naturel des plaines de l'Escaut dès 2011, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a donné une dimension transfrontalière à ce réseau de jardiniers amateurs à partir de 2014. En 2020, ce sont plus de 450 jardins de particuliers ou collectifs qui le constituent. Les « éco-jardiniers » se sont engagés à ne plus utiliser de produits chimiques dans leur jardin tout en le rendant accueillant pour la biodiversité.</p> <p>De nombreuses collectivités ont développées des actions de sensibilisation auprès des particuliers et jardiniers amateurs : événements, outils de communication, exposition, ...</p>   |
| <p><b>Action n°5.3 Travailler avec les professionnels de l'entretien paysager</b></p>  |  | <p><b>2010-2016 :</b><br/>Mise en œuvre de la Charte « Jardin au naturel » expérimentée localement depuis 2010 avant d'être régionalisée en 2015. Des outils de communication ont été déployés dans les magasins signataires de la charte d'engagement et les vendeurs de ces magasins sont formés régulièrement aux alternatives aux produits phytosanitaires.<br/>Une douzaine de jardinerie du territoire engagées en 2014 dans la Charte « Jardin au naturel » - 25 vendeurs formés et plus d'une trentaine d'animations dans les magasins entre 2012 et 2016</p>  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Action n°5.4 Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire</b></p>                                 | <p><u>2014 - 2015 :</u><br/>=&gt; rencontre et échanges avec le Conseil Général et la SNCF</p>  |  |
| <p><b>THEMATIQUE N°6 : INDUSTRIE ET ARTISANAT</b></p>  |   |  |
| <p><b>Action n°6.1 Diagnostiquer et résorber les sites BASOL</b></p>   |   |  |
| <p><b>Action n°6.2 Encourager les industriels à une meilleure gestion de leurs rejets</b></p>                                |   |  |
| <p><b>Action n°6.3 Encourager les artisans à une meilleure gestion des rejets</b></p>  | <p><u>2014 :</u><br/>Réalisation d'un stage de 5 mois « mise en place d'actions pour la maîtrise des rejets et déchets dangereux des artisans sur le territoire de l'ORQUE Scarpe aval sud ». 14 enquêtes réalisées auprès des artisans.</p> <p><u>2017-2018 :</u><br/>Travail de concertation pour l'émergence d'une opération collective sur le territoire.</p> | <p><u>2011-2013 :</u><br/>Opération collective de la CAD envers les dentistes, pressing et artisans-peintres</p> <p><u>2013 :</u><br/>Sensibilisation mise en place par le SIAD</p> <p><u>2015 :</u><br/>Mise en place des éco-défis » par la CMA et le SYMEVAD sur la ville de Douai</p> <p><u>2018 – 2019 : Opération collective</u><br/>Suite au travail initié dans le cadre de l'ORQUE avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Agence de l'eau et Noréade, l'Opération <b>collective artisans</b> a été lancée début 2018. Il s'agit d'impulser une dynamique sur l'amélioration des rejets des artisans et de pouvoir leur faire bénéficier d'une aide technique et de subventions complémentaires pour des mises en conformité. Elle concerne 5 Agglomérations d'assainissement soit 24 communes (17 communes de l'ORQUE dont 10 en Zone d'Actions Prioritaires). L'action est pilotée par Noréade, l'animatrice participe au comité de pilotage.</p> <p>Au total, 160 diagnostics ont été réalisés par le technicien de Noréade chargé de l'Opération collective artisans. 96 installations étaient initialement conformes et 48 non-conformes. 16 mises en conformité ont été accompagnées, ce qui amène à un total de 112 installations conformes actuellement. Le taux de conformité atteint est de 70%.</p> |
| <p><b>Action n°6.4 Communication et sensibilisation</b></p>  | <p>Pas de communication spécifique sauf via l'opération collective (plaquette d'information)</p>  |  |
| <p><b>THEMATIQUE N°7 : AUTRES ACTIVITES URBAINES</b></p>   |   |  |
| <p><b>Action n°7.1 Améliorer la collecte des déchets des artisans, des industriels et des particuliers</b></p>               |   | <p>Actions de sensibilisation réalisées par le SYMEVAD et le SIAVED</p>  |
| <p><b>Action n°7.2 Assurer la connaissance et l'élimination des dépôts sauvages sur le territoire</b></p>                    |   | <p>Au niveau du SAGE en 2009, 86 points de dépôts ont été identifiés sur le territoire. En 2011 et 2012, 177 dépôts ont été identifiés. Par la suite, cet indicateur a été abandonné par difficulté de le suivre.</p>  |
| <p><b>Action n°7.3 Diagnostiquer et résorber les anciennes décharges et les dépôts et suivre ceux encore en activité</b></p> |   |  |
| <p><b>Action n°7.4 Préciser les enquêtes entreprises sur les captages d'eaux souterraines</b></p>                            |   |  |

THEMATIQUE N°8 : COMMUNICATION ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU TERRITOIRE

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Action n°8.1 Communiquer sur les résultats du DTMP et leur prise en compte par chaque acteur</b></p> | <p><b>2010 :</b><br/>Réalisation d'une plaquette de présentation de l'ORQUE Scarpe aval, et d'un dossier de présentation (avec cartographies, calendrier, liste des partenaires...)<br/>Réunion publique à Fenain pour présenter la démarche ORQUE (environ 70 participants)</p> <p><b>2011 :</b><br/>Réunion publique à St Amand pour présenter les résultats du DTMP et le programme d'actions (plus d'une cinquantaine de participants)<br/>Diffusion aux communes et aux partenaires d'une synthèse des résultats du DTMP<br/>Participation à des réunions pour présenter les résultats du DTMP et les actions mises en place (Commission Locale de l'Eau, Conseil de Développement de la Porte du Hainaut, ...)<br/>Participation à la rédaction de la lettre d'info n°8 du SAGE spéciale DTMP (diffusion à 2 500 exemplaires)</p> <p><b>2012 :</b><br/>Réunion avec le SCOT Valenciennois pour la prise en compte des résultats du DTMP<br/>Présentation de l'avancement de l'ORQUE Scarpe aval sud à la réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau</p> <p><b>2013 :</b><br/>Participation à la lettre d'info n°9 du SAGE pour informer de l'avancement de l'ORQUE<br/>Réunion publique à Hornaing pour présenter l'avancement de l'ORQUE et les actions en cours sur le territoire (plus d'une soixantaine de participants)</p> <p><b>2014-2022 :</b><br/>Chaque année, les avancées de l'ORQUE sont présentées en comité de pilotage et/ou auprès de la commission locale de l'eau.<br/>2018 : réalisation d'une nouvelle plaquette de l'ORQUE</p> | <p>Le site internet a été modernisé en 2020 mettant à disposition des informations par thématique mais aussi par usage. On y retrouve le principe des SAGE mais aussi des outils de sensibilisations, des outils communication, des publications, des données SIG...</p>   |
| <p><b>Action n°8.2 Diffuser les pratiques exemplaires</b></p>  | <p><b>2011 :</b><br/>Mise en avant de projets innovants et exemplaires dans chaque thématique dans la lettre d'info n°8 du SAGE spéciale DTMP<br/>Diffusion via les lettres d'infos du SAGE, le site internet, les différents comités de pilotage, ...</p>  | <p><b>2017 :</b><br/>La lettre d'information du SAGE était consacrée aux pollutions diffuses et aux pratiques exemplaires expérimentées par différents acteurs</p> <p><b>2022 :</b><br/>Lettre d'information du SAGE consacrée à l'agriculture et eau</p>  |
| <p><b>Action n°8.3 Intéresser les scolaires aux questions de l'eau</b></p>                                 | <p><b>2013 :</b><br/>Diffusion du calendrier éco-citoyen en 3 000 exemplaires pour chaque élève des classes de la CAPH ayant participé à sa réalisation<br/>"Journées Communautaires de l'Eau 2013" organisées par la CAPH en partenariat avec Noréade (ouverture et visite de la STEP de Lecelles/St Amand sur la thématique "pollution de l'eau")</p> <p><b>2014 :</b><br/>Participation aux « Journées Communautaires de l'Eau 2014 » de la CAPH sur la thématique « Tous à l'eau pour diminuer les phytos ! » : création et animation d'un atelier d'1h sur « Jardiner au naturel », 6 classes de CE2, CM1 et CM2 sensibilisées pour 156 élèves et leurs accompagnateurs (dont 3 classes et 83 élèves des ZAP de l'ORQUE</p>  | <p><b>2010-2020 :</b><br/>L'ADEPSE, Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escaut a accueilli 28 641 enfants (scolaires et loisirs) au Centre d'Éducation à l'Environnement d'Amaury et a permis la création de nombreux outils et animations pédagogiques innovants</p> <p>Le programme des écogardes juniors qui a pour objectif de sensibiliser le jeune public, tout au long de l'année scolaire, au respect de l'Environnement, il concerne une classe par an depuis 2013.</p> <p>Le PNRSE a pour objectif se sensibiliser les plus jeunes et via divers programmes : l'appel à projets scolaires « Là où je vis, là où j'habite... J'agis » en partenariat avec l'Education Nationale, la coordination du dispositif régionale « Objectif nature » et d'autres, a permis de sensibiliser les scolaires aux questions de l'eau.</p> <p>D'autres collectivités ont aussi développé des actions envers les scolaires.</p> |